

<http://snetap-fsu.fr/Deprekarisation-bilan-2017-perspectives-2018.html>



# Déprécarisation : bilan 2017, perspectives 2018

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités - ACEN, ACR, vacataire, CCP nationale -



Date de mise en ligne : vendredi 8 septembre 2017

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Un groupe de travail « bilan 2017 et perspectives 2018 de la déprécarisation » s'est tenu le mardi 5 septembre dernier. La délégation SNETAP-FSU était composée de Jean-Marie Le Boiteux, secrétaire général, Julie Charnet et Mael Chauvin, ACEN coordonnateurs de la CCP et Fabrice Cardon, secrétaire général adjoint chargé du secteur corporatif.

### Bilan exercice 2016-2017

Un manque de candidats pour la déprécarisation 2016 :

40% des postes proposés à la déprécarisation de 2016 étaient des postes d'enseignants. Quelques postes d'IAE et de techniciens supérieurs ont été proposés. On constate que très peu de candidats de l'ONF et de l'ONCFS se sont présentés malgré un nombre important de places proposé. Il en est de même pour les TFR143 et les ATER 143. Assez peu de candidats du 2nd vivier se sont présentés.

**Tous corps confondus, on compterait environ 700 candidats éligibles du 2nd vivier et 1100 du 1er vivier. Cependant, seulement 429 agents se sont présentés soit 25% des éligibles.**

Force est donc de constater le manque d'attractivité du concours.

Plusieurs suppositions sont exposées :

- Cette année de déprécarisation fait suite à une année blanche et une sortie tardive de la note de service organisant la session 2016-2017...
- La titularisation sur place des agents des CFA et CFPPA demeure impossible.
- Certains agents sont dans une stratégie de maintien local puisque leurs conjoints sont employés sur le territoire.  
**Concernant cette question de la mobilité, l'administration rappelle les principes de la Fonction Publique. Le SNETAP-FSU a rappelé son attachement à ces principes et le refus de tout accommodement local et la multiplication des dérogations. En revanche, la liste de postes proposés aux lauréat.es de concours doit être la plus large possible, la plus transparente également !**
- Une information insuffisante auprès des agents
- Si les lauréats échouent au stage de titularisation, ils doivent sortir du système. Certains agents ne veulent alors pas prendre ce risque.
- Certains agents préfèrent se présenter aux concours de l'Éducation Nationale.

Par ailleurs, l'administration indique que beaucoup de pré-inscrits sur le site Télémaque, beaucoup ne sont pas éligibles. N'importe qui peut donc se pré-inscrire d'où des difficultés à analyser le nombre d'abandons réels.

Pour essayer d'expliquer le fort écart entre le nombre d'éligibles inscrits et le nombre d'admissible, JM Leboiteux du SNETAP-FSU souligne le fait que la composition du jury au concours interne et à la déprécarisation est la même. La pression de sélection est plus importante au concours interne. Le jury prend-il vraiment en compte les spécificités de la déprécarisation et le nombre d'années travaillées ?

### Perspectives 2017-2018

La FSU note que le pourcentage de contractuels augmente alors que l'objectif des plans de déprécarisation est normalement de le réduire. Il y a donc nécessité de proposer pour la sessions 2018, un maximum de postes dans tous les corps d'agents du ministère et dans toutes les disciplines pour les enseignants et les corps « à option » comme les TFR (exemple cité de la documentation).

Pour la session 2018, le ministre doit faire des annonces le 27 septembre prochain lors du CTM « budget 2018 ».

## Déprécarisation : bilan 2017, perspectives 2018

---

Dans la foulée de ces annonces, se tiendra un groupe de travail pour fixer la liste des corps et options, disciplines concernées par la session 2018.

D'ors et déjà, le SNETAP-FSU a pris contact avec la [DGER](#) pour avoir un échange, via ses élu.es paritaires afin de fixer la liste des disciplines à ouvrir.